

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue 1^{er} juin 2015, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie, Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller district # 1
M. Yves Rossignol district # 2
Mme Éliane Champigny conseillère district # 3
M. Delano Guérin, conseiller district # 4
M. Marc Richard, conseiller district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et
secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale
adjointe

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4492-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

10. Affaires nouvelles
 - 4.Z. Nomination d'un comité de négociation Mont Lac-Vert
 - 4.AA. Poste de concierge - Fin de la période de probation
 - 4.BB. Renouvellement du mandat de l'office municipal d'habitation (OMH)
 - 4.CC. Alliance boréale - Demande d'adhésion
 - 4.DD. Corporation Hébert Village Historique (CHVH) - Protocole d'utilisation du parc Curé-Hébert
 - 5.K. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)- Aide financière
 - 7.G. Remplacement des platelages - Voie ferrée du CN
 - 10.A. Démission de Monsieur Delano Guérin de son poste de conseiller district # 4.

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU 13 AVRIL 2015 ET DU 4 MAI 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 MAI 2015

4493-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal des séances régulières du 13 avril 2015 et du 4 mai 2015 et de la séance spéciale du 11 mai 2015.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal des séances régulières du 13 avril 2015 et du 4 mai 2015 et de la séance spéciale du 11 mai 2015
 - 3.C. Adoption du procès-verbal des séances régulières du 13 avril 2015 et du 4 mai 2015 et de la séance spéciale du 11 mai 2015
 - 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal des séances du 13 avril 2015 et du 4 mai 2015 et de la séance spéciale du 11 mai
4. Résolutions
 - 4.A. Adoption du règlement # 466-2015 relatif à l'occupation du domaine public
 - 4.B. Adoption du règlement # 467-2015 augmentant le fonds de roulement de la Municipalité
 - 4.C. Adoption du règlement # 469-2015 pour la rénovation du camping municipal, de l'Hôtel de Ville et l'élaboration de plan et devis pour la future caserne de pompiers
 - 4.D. MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Annonce de l'intention d'exploiter avec un tiers un parc éolien
 - 4.E. Dépôt de la 16^{ième} liste des nouveaux arrivants
 - 4.F. Travaux publics - Embauche de deux journaliers saisonniers
 - 4.G. Vente de terrains par la Municipalité - Lot 4 685 944 et 4 685 946 du cadastre du Québec
 - 4.H. Entente entre la municipalité d'Hébertville et l'Association des chalets « Domaine du Lac » pour l'installation d'un réseau d'aqueduc
 - 4.I. Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 4.J. Office municipal d'habitation d'Hébertville - Révision budgétaire 2015
 - 4.K. Fédération Québécoise des Municipalités - Conférence Web - Introduction à la démarche d'analyse de vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable
 - 4.L. Commission scolaire du Lac-Saint-Jean - Proposition d'un soutien technique pour le poste de concierge
 - 4.M. Chemins 51 et 52 - Demande de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
 - 4.N. Formation web PG Solutions - Module engagements financiers
 - 4.O. Règlement d'emprunt # 462-2015 pour la réalisation des rénovations de la salle

multifonctionnelle - Ouverture d'un emprunt temporaire

- 4.P. Abrogation de la résolution du cautionnement - Projet internet communautaire
- 4.Q. Abat-poussière - Adjudication du contrat
- 4.R. Lignage des rues - Adjudication du contrat
- 4.S. Plan directeur - Mont Lac-Vert
- 4.T. TECQ 2010-2013 - Résolution afin de présenter une nouvelle programmation
- 4.U. Route verte - Mise en demeure BPR
- 4.V. Travaux publics - Intervention dans la cour de la propriété du 590 rue La Barre
- 4.W. Paiement des honoraires professionnels - Procédures légales 7 rue Commerciale
- 4.X. Signalisation rue La Barre - Achat de panneau
- 4.Y. Service de garde de l'école St-Joseph d'Hébertville - Demande de prêt d'un climatiseur

5. Correspondance

- 5.A. La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Rapport annuel 2014
- 5.B. Centre local de développement Lac-Saint-Jean-Est - Rapport d'activité 2014 du CLD
- 5.C. Plainte d'un citoyen - Pic de sable rang Lac-Vert
- 5.D. Demande à Greenpeace - Résolution de la municipalité de Lamarche
- 5.E. Don d'un piano
- 5.F. Décontamination - Réponse des assurances
- 5.G. Plainte d'un citoyen - Pont rang Saint-Isidore - rue Vézina
- 5.H. Alliance Forêt Boréale - Adhésion
- 5.I. Corporation Hébert Village Historique - Protocole d'utilisation du parc Curé-Hébert
- 5.J. Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean - Rapport annuel 2014

6. Loisirs et culture

7. Urbanisme

- 7.A. Avis de motion - Règlement 470-2015 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 367-2004 et ses amendements en vigueur
- 7.B. Divers programmes - Reconduction pour l'année 2015
- 7.C. Demande de permis de construction (PIIA) - 399 rue Turgeon
- 7.D. Dérogation mineure 02-2015 - 2 Domaine du Lac
- 7.E. Dérogation mineure 03-2015 - 426 rang du Lac-Vert
- 7.F. Dérogation mineure 04-2015 - 170 chemin des Sables

8. Dons et subventions

- 8.A. Société d'histoire du Lac-Saint-Jean - Invitation à un souper bénéfice
- 8.B. Conseil Régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Renouvellement de la carte de membre 2015
- 8.C. Corporation Hébert Village Historique - Demande d'aide financière

9. Rapport des comités
10. Affaires nouvelles
 - 10.A. _____

 - 10.B. _____

11. Liste des comptes
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

3.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU 13 AVRIL 2015 ET DU 4 MAI 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 MAI 2015

4494-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal des séances régulières du 13 avril 2015 et du 4 mai 2015 et de la séance spéciale du 11 mai 2015, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES SÉANCES RÉGULIÈRES DU 13 AVRIL 2015 ET DU 4 MAI 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 MAI 2015

Une seule précision à faire. Pour le procès verbal du 13 avril 2015, à l'item 4.P. Demande de cautionnement, suite aux informations reçues depuis cette rencontre, il s'est avéré que cette démarche n'est plus nécessaire. Il y a donc lieu d'abroger la résolution # 4415-2015, ce qui est prévu à l'item 4.P. de la présente réunion.

4. RÉSOLUTIONS

4.A ADOPTION DU RÈGLEMENT - # 466-2015 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.B. ADOPTION DU RÈGLEMENT - # 467-2015 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal correspondant à 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité, soit 20 %

de 4 139 415 \$, ce qui équivaut à un montant de 827 883 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de cent mille dollars (100 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de cinquante-trois mille trois cent vingt-cinq dollars (53 325 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Mme Éliane Champigny lors de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente assemblée et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

4496-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le règlement portant le numéro 467-2015 intitulé : « Augmentation du Fonds de roulement » soit et est adopté, et il est ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 Le règlement 227-81 est, par le fait même, abrogé.

ARTICLE 2 Le Fonds de roulement de cent mille dollars (100 000 \$) est augmenté de cinquante-trois mille trois cent vingt-cinq dollars (53 325 \$) dans le but de mettre à la disposition de la Municipalité les deniers dont elle pourrait avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence.

ARTICLE 3 Le Conseil autorise, pour les fins du présent règlement, à approprier à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité, un montant de cinquante-trois mille trois cent vingt-cinq dollars (53 325 \$) au Fonds de roulement.

ARTICLE 4 Par l'adoption du présent règlement, le Fonds de roulement de la municipalité d'Hébertville est donc de 153 325 \$.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, soit le jour de sa publication faite le 1^{er} juin 2015.

D'augmenter le fonds de roulement de la somme de 53 325 \$, cette somme sera prise à même le fonds réservé à cet effet.

4.C. ADOPTION DU RÈGLEMENT - # 469-2015
POUR LA RÉNOVATION DU CAMPING
MUNICIPAL, DE L'HÔTEL DE VILLE ET
L'ÉLABORATION DE PLAN ET DEVIS POUR LA
FUTURE CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT le Règlement numéro # 469-2015 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 160 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 11 mai 2015;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 160 000 \$ réparti de la façon suivante :

| Description | 15 ans |
|-----------------------------------|-------------------|
| Camping bâtisse | 30 000 \$ |
| Camping achat de jeux | 10 000 \$ |
| Hôtel de Ville | 40 000 \$ |
| Plan et devis caserne de pompiers | 80 000 \$ |
| Total | 160 000 \$ |

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 40 000 \$ sur une période de 15. ans, un montant de 40 000. \$ sur une période de 15. ans et un montant de 80 000. \$ sur une période de 15. ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté

automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4497-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le règlement # 469-2015 et d'emprunter la somme de 160 00 \$ pour réaliser les immobilisations décrites dans le présent règlement d'emprunt.

4.D. MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - ANNONCE DE L'INTENTION D'EXPLOITER AVEC UN TIERS UN PARC ÉOLIEN

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.E. DÉPÔT DE LA 16^{ÈME} LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

4499-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la 16^{ème} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

98 : Cleary Hans et Désilets Josée
435, Rue Dumais

99 : Pilote Pierre et Girard Marie-Claude
112, Chemin de la Montagne

100 : Tremblay Guillaume et Larouche Christina
178, Rue Potvin Sud

101 : Vaillancourt Jean-Claude
367, Rue Racine

4.F. TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE DE DEUX JOURNALIERS SAISONNIERS

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics sont en manque d'effectifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a un travailleur en maladie prolongée;

CONSIDÉRANT l'annonce faite dans le Progrès-Dimanche à l'effet qu'un poste de journalier saisonnier est ouvert;

CONSIDÉRANT la qualité des postulants;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de recrutement;

4500-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le directeur général de procéder à l'embauche de M. France Hudon et M. Robert Hudon à titre de journaliers saisonniers selon les

dispositions de la convention collective des employés municipaux en vigueur à Hébertville.

**4.G. VENTE DE TERRAINS PAR LA MUNICIPALITÉ -
LOTS 4 685 944 ET 4 685 946 DU CADASTRE
DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen d'acquérir deux (2) petits terrains dans un but de compléter la superficie nécessaire à la construction d'une maison sur son terrain;

CONSIDÉRANT l'avis public dans le journal «Le Lien» du mois de mai d'une offre de vente de la part de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur a été le seul citoyen à présenter une proposition d'achat qui respectait les obligations de l'avis public;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de M. Nicol Harvey est conforme;

4501-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De vendre à M. Nicol Harvey, les lots 4 685 944 et 4 685 946 cadastres du Québec pour la somme de 1 800 \$ plus les taxes applicables et selon les exigences décrites dans l'appel d'offres et d'autoriser Madame la mairesse ainsi que le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer le contrat de vente.

**4.H. ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ
D'HÉBERTVILLE ET L'ASSOCIATION DES
CHALETES «DOMAINE DU LAC» POUR
L'INSTALLATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre les parties en 2002 qui mentionnait le partage des responsabilités entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE l'une des responsabilités de l'association consistait à obtenir les droits de passage de la servitude sur les deux lots impliqués;

CONSIDÉRANT QUE les droits sont acquis et que l'entente notariée est prête;

4502-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer l'entente au nom de la municipalité d'Hébertville.

**4.I. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
(MTQ) - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 113 417 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

4503-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité d'Hébertville informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.J. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015

CONSIDÉRANT la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation d'Hébertville (OMH) datée du 5 mai 2015;

CONSIDÉRANT la contribution financière de 10 % du déficit de cet organisme;

4504-2015

Il est proposé par le conseiller Marc Richard, appuyé par le conseiller Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du budget révisé 2015 de l'OMH d'Hébertville, ce dernier étant de 81 495 \$. La Municipalité s'engage à payer 10 % du déficit, soit 8 149 \$ pour l'année 2015.

4.K. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - CONFÉRENCE WEB INTRODUCTION À LA DÉMARCHE D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences du Gouvernement du Québec déléguées aux municipalités en matière de vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il importe pour les élus de se documenter puisque ces nouvelles exigences obligent la municipalité d'Hébertville à réaliser une analyse de la vulnérabilité de sa source d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche sera coûteuse et que la Municipalité sera obligée de répéter la démarche aux cinq (5) ans ;

4505-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane

Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre à la Mairesse et au directeur général de s'inscrire à cette formation Web lorsqu'elle sera de nouveau disponible.

4.L. COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN - PROPOSITION D'UN SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE POSTE DE CONCIERGE

CONSIDÉRANT l'offre de formation continue qui nous propose de soutenir techniquement le concierge dans l'organisation de son travail;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet exercice, le formateur verra à améliorer les techniques de travail et à évaluer les façons de faire pour la réalisation des tâches selon les règles de l'art;

4506-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le directeur général à signer une entente de soutien technique pour le perfectionnement du travail et l'amélioration des méthodes et de l'organisation du travail de conciergerie.

4.M. CHEMINS 51 ET 52 - DEMANDE DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a déjà demandé à la municipalité d'Hébertville de taxer les propriétés des chemins 51 et 52;

CONSIDÉRANT QU'après discussion au plénier et à la demande de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le directeur général a fait parvenir une lettre expliquant les raisons pour lesquelles la Municipalité refuse de taxer les propriétés des chemins 51 et 52;

CONSIDÉRANT la demande renouvelée de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix qui demande à la municipalité d'Hébertville de taxer les propriétés des chemins 51 et 52;

CONSIDÉRANT QUE lors du plénier du 15 décembre dernier, les membres du Conseil ont décidé de ne pas satisfaire à cette demande pour les raisons suivantes :

- il s'agit d'une route publique, de catégorie 3, qui est ouverte à l'année et dont la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a hérité de son entretien par la réforme du Gouvernement libéral des années 1990;
- la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a pris la décision de taxer pour l'entretien des routes de catégories 3 que sont la route de la Montagne et la route des Laurentides;
- la municipalité d'Hébertville ne partage pas cette approche de taxation pour ses citoyens qui ont des propriétés sur ce type de chemins à Hébertville;

- qu'il serait inéquitable puisqu'il s'agit de propriétaires saisonniers et permanents au même titre que les autres citoyens d'Hébertville résidants de la dernière rue résidentielle du quartier, d'un rang isolé ou des routes de catégorie 3 de la Municipalité;

4507-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin,

De renouveler, par cette résolution, notre position de ne pas taxer les propriétés des chemins 51 et 52.

Le conseiller M. Robert Duchesne demande le vote;

Pour : 5 conseillers Contre : 1 conseiller

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

4.N. FORMATION WEB PG SOLUTIONS - MODULE ENGAGEMENTS FINANCIERS

4508-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale adjointe et l'adjointe administrative à la trésorerie à suivre une formation web offerte par PG Solutions sur le module des engagements financiers au coût de 276 \$ plus taxes selon l'offre de services datée du 21 mai 2015.

4.O. RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 462-2015 POUR LA RÉALISATION DES RÉNOVATIONS DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE - OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'approbation reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt de 116 000 \$ et datée du 21 mai 2015;

CONSIDÉRANT que pour acquitter la dépense prévue au présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 116 000 \$;

4509-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents à l'ouverture d'un emprunt temporaire au montant de 116 000 \$ via le Centre financier aux entreprises de Desjardins.

4.P. ABROGATION DE LA RÉOLUTION DU CAUTIONNEMENT - PROJET INTERNET COMMUNAUTAIRE

4510-2015

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a demandé à retirer sa demande de cautionnement en date du 22 mai 2015.

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution # 4416-2015.

4.Q. ABAT-POUSSIÈRE - ADJUDICATION DU CONTRAT

Des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide par la MRC Lac-Saint-Jean-Est au nom du regroupement d'achats. Le plus bas soumissionnaire est SEBCI inc. de Bécancour.

4511-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de 12 000 litres d'abat-poussière liquide, au prix unitaire de 0,4024 \$/litre taxes incluses pour la saison estivale 2015.

4.R. LIGNAGE DE RUES - ADJUDICATION DU CONTRAT

Des soumissions ont été demandées pour le lignage de rues par la MRC Lac-Saint-Jean-Est au nom du regroupement d'achats. Le plus bas soumissionnaire est Lignes Maska de Saint-Hyacinthe.

4512-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un contrat de lignage de rues à Lignes Maska, au prix unitaire de :

0,2100 \$/mètre pour une ligne jaune simple continue de 46 530 mètres linéaires

0,0950 \$/mètre pour une ligne jaune simple discontinue de 2 200 mètres linéaires

0,2100 \$/mètre pour une ligne de rive blanche de 2 800 mètres

Au coût total de 10 568,30 \$ plus taxes, le tout sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

4.S. PLAN DIRECTEUR - MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT la proposition de la firme d'architecte « Petrone architecture Inc. » présentée à la direction générale ainsi qu'à la corporation Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert afin de réaliser un plan directeur pour le Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur proposé correspond aux attentes de la Corporation tant au niveau du contenu que des honoraires (14 660 \$);

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur permettra d'orienter le développement futur du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été effectuées auprès de différents organismes afin de trouver du financement pour défrayer en partie les coûts du plan directeur;

CONSIDÉRANT QUE la SADC (Société Aide Développement Collectivité) Lac-Saint-Jean peut défrayer 50 % (7 330 \$) des coûts dudit plan directeur;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la SADC est conditionnelle à ce que la municipalité d'Hébertville contribue pour l'autre 50 % manquant;

4513-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'acquiescer à la recommandation de la corporation Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert en défrayant 50 % des coûts du plan directeur tel que proposé par l'offre datée du 20 mars 2015, soit un montant de 7 330 \$.

4.T. TECQ 2010-2013 - RÉOLUTION AFIN DE PRÉSENTER UNE NOUVELLE PROGRAMMATION

ATTENDU que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU que la municipalité d'Hébertville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

4514-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité s'engage à être responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents

exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation ou d'infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la Municipalité autorise le dépôt d'une nouvelle programmation en date du 27 avril 2015, pour satisfaire à la reddition de comptes finale et ce, en vertu du programme de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

4.U. ROUTE VERTE - MISE EN DEMEURE BPR

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la surveillance de chantier de la piste cyclable de la route verte la Municipalité n'a pas payé les frais de surveillance de chantier à la firme BPR;

CONSIDÉRANT la mise en demeure, en date du 22 mai 2015, de la municipalité d'Hébertville par la Firme d'ingénierie ;

4515-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le procureur de la Municipalité Me Gaston Saucier pour répondre à cette mise en demeure et d'assurer le suivi avec le comité de la route verte dont les membres sont :

- La Mairesse, Mme Lavoie
- Le conseiller, M. Christian Desgagnés
- Le directeur général, M. René Perron

D'autoriser Mme la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents.

4.V. TRAVAUX PUBLICS - INTERVENTION DANS LA COUR DE LA PROPRIÉTÉ DU 590 RUE LA BARRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède plusieurs conduites d'égouts qui passent dans la cour de la propriété du 590 rue La Barre;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une intervention à l'été 2012 :

- nous avons dû enlever une partie de trois mètres d'asphalte sur la largeur de l'entrée;
- nous avons dû enlever une bande d'asphalte de 30 cm reliant l'entrée asphaltée à la maison de la propriété;
- nous avons dû creuser une partie de la cour pour réparer une conduite ce qui a, par la suite, entraîné un affaissement de cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT QUE ces interventions ont laissé le propriétaire insatisfait;

CONSIDÉRANT QUE nous nous devons de donner satisfaction au propriétaire dont nous sommes redevables d'utiliser leur propriété à des fins de conduites souterraines;

4516-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refaire les trois mètres d'asphalte de cette entrée, d'asphalter la bande manquante de 30 cm et de refaire la partie de terrain affaissée ainsi que l'asphalte qui y est au-dessus.

4.W. PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROCÉDURES LÉGALES 7 RUE COMMERCIALE

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. par la résolution 3968-2014

4517-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la facture intérimaire des honoraires de la firme des Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. au montant de 7 347,86 \$ plus taxes selon la facture 9667 datée du 7 mai 2015.

4.X. SIGNALISATION RUE LA BARRE - ACHAT DE PANNEAU

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen concernant la vitesse excessive sur le tronçon de la rue La Barre vers le rang Saint-Isidore;

4518-2015

Il est proposé par le conseiller Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny,

D'autoriser l'achat d'un panneau de signalisation chez Signalisation Audet au coût de 335 \$ plus taxes selon la soumission datée du 27 mai 2015.

Le conseiller M. Delano Guérin demande le vote.

3 conseillers votent pour et 3 conseillers votent contre.

La mairesse vote pour.

La proposition est acceptée suite au vote prépondérant de Mme la mairesse.

4.Y. SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH - DEMANDE DE PRÊT D'UN CLIMATISEUR

CONSIDÉRANT la demande du service de garde de pouvoir utiliser deux climatiseurs.

CONSIDÉRANT QUE les deux climatiseurs sont disponibles.

4519-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De prêter les climatiseurs au service de garde de l'école St-Joseph à la condition de nous les retourner à la fin de l'année scolaire.

4.Z. MONT LAC-VERT - NOMINATION D'UN COMITÉ NÉGOCIATION

CONSIDÉRANT l'entente de gestion entre la Coopérative de solidarité du Mont Lac Vert et la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la fin de cette entente laisse des éléments en suspend;

CONSIDÉRANT QU'il importe de négocier l'achat des actifs de la coopérative, de même que les redevances des concessions et autres;

4520-2015

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny et appuyé par le conseiller M. Delano Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer Mme la Mairesse, le conseiller M. Marc Richard et le directeur général de la Municipalité sur ce comité de négociation. Il est également proposé de nommer la directrice générale adjointe à titre de personne ressource, pour la municipalité, dans ce comité.

4.AA. POSTE DE CONCIERGE - FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT QUE la période de probation n'a pas été probante pour la personne actuellement responsable de ce poste;

4521-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De ne pas retenir les services du présent responsable du poste de concierge.

4.BB. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT la fin de la période d'admissibilité des personnes nommées par la Municipalité à l'OMH;

CONSIDÉRANT QU'il importe de nommer des représentants de la Municipalité à l'OMH;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Lisette Vaillancourt et de M. Marc Richard de poursuivre;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Yves Rossignol de participer activement à cet organisme;

4522-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer Mme Lisette Vaillancourt et MM. Marc Richard et Yves Rossignol à titre de représentants

de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation.

4.CC. ALLIANCE BORÉALE - DEMANDE D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT la demande faite par l'Alliance forêt boréale à la municipalité d'Hébertville d'adhérer à cette organisation;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif premier de cet organisme est de contrer l'influence des groupes de pression envers la gestion actuelle de la forêt boréale et des emplois qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie a fait et poursuit ses efforts pour assurer la pérennité de cette forêt, et ce, selon les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT l'importance de cette industrie dans la région;

4523-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin et appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre l'adhésion de la municipalité d'Hébertville à l'organisme Alliance forêt boréale.

4.DD. CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE (CHVH) - PROTOCOLE D'UTILISATION DU PARC CURÉ-HÉBERT

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CHVH a beaucoup de demandes d'organismes afin d'utiliser le parc Curé Hébert pour y tenir des activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration désire assurer une certaine forme d'harmonie;

CONSIDÉRANT la demande de la CHVH de créer un comité de gestion des activités du parc Curé Hébert;

4524-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la mairesse et le directeur général à participer aux rencontres de mise en place du protocole d'utilisation du parc Curé-Hébert.

5. CORRESPONDANCE

5.A. LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) - RAPPORT ANNUEL 2014

La Mutuelle des municipalités du Québec dépose son rapport annuel 2014. Ce rapport sera disponible à la Municipalité pour consultation.

5.B. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT LAC-SAINT-JEAN-EST - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DU CLD

Le CLD Lac-Saint-Jean-Est dépose son rapport annuel 2014. Ce rapport sera disponible à la Municipalité pour consultation.

5.C. PLAINTE D'UN CITOYEN - PIC DE SABLE RANG LAC-VERT

Un résident, qui se fait porte-parole des résidents de ce secteur, demande à la municipalité d'Hébertville d'intervenir afin d'interdire l'accès au VTT, Motocross et autres véhicules hors route d'utiliser ce pic de sable comme terrain de jeux. Le bruit, la poussière, et ce à toutes heures du jour, du soir et même la nuit interdisent à ces propriétaires de profiter de leur patio et les obligent même à tenir les fenêtres fermées.

Il mentionne qu'après une intervention de Nutrinor il y a trois ans les résidents du secteur avaient retrouvé leur quiétude. Toutefois, l'association des motoneigistes a effectué des travaux ce qui a redonné accès au pic de sable.

Il demande la collaboration de la Municipalité et de l'association des motoneigistes pour régler définitivement ce problème.

Il propose l'installation d'un garde-fou ou d'une clôture à la partie basse du pic de sable, sur toute la longueur.

Le plaignant sera avisé d'une éventuelle rencontre en suivi.

5.D. DEMANDE À GREENPEACE - RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

La municipalité de Lamarche nous dépose sa résolution qui traite de Greenpeace et de ses interventions médiatiques au sujet de l'industrie forestière et de la forêt boréale.

5.E. DON D'UN PIANO

Madame Marcelle Vaillancourt fait don d'un piano à la Municipalité. Ce piano est accepté avec plaisir par la Municipalité qui le placera à la salle multifonctionnelle.

5.F. DÉCONTAMINATION - RÉPONSE DES ASSURANCES

Les assurances de la municipalité d'Hébertville nous avisent que nous ne sommes pas assurés pour une poursuite de la part du propriétaire du 340 rue Racine.

5.G. PLAINTE D'UN CITOYEN - PONT RANG SAINT- ISIDORE - RUE VÉZINA

À la hauteur du 492, rang St-Isidore, il y a un pont qui relie ce rang à la rue Vézina. Des citoyens qui utilisent ce pont se plaignent que des jeunes se rendent à ce pont comme point de ralliement. Ces jeunes intimideraient les piétons.

Le plaignant demande à la Municipalité d'installer une lumière de rue à cet endroit.

5.H. ALLIANCE FORÊT BORÉALE - ADHÉSION

Cette demande a déjà fait l'objet d'une résolution traitée au point 4.CC. de la présente réunion.

**5.I. CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE
- PROTOCOLE D'UTILISATION DU PARC
CURÉ-HÉBERT**

Cette demande a déjà fait l'objet d'une résolution traitée au point 4.DD. de la présente réunion.

**5.J. RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-
ST-JEAN - RAPPORT ANNUEL 2014**

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean dépose le rapport annuel 2014. Ce rapport sera disponible à la Municipalité pour consultation.

**5.K. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) -
AIDE FINANCIÈRE**

Monsieur Alexandre Cloutier recommande au Ministre des Transports de nous accorder une somme de 13 000 \$ pour l'année 2015-2016 pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point à l'ordre du jour.

7. URBANISME

**7.A. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 470-2015
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS
ET CERTIFICATS #367-2004 ET SES
AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

4525-2015

Avis de motion est par la présente donné par M. Marc Richard, conseiller qu'il compte déposer, à la séance du Conseil du 6 juillet 2015, un projet de règlement visant à modifier le règlement sur les permis et certificats dont l'objet est le suivant :

- Préciser les documents que le requérant du permis doit soumettre au soutien de sa demande de certificat d'autorisation;

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

**7.B. DIVERS PROGRAMMES - RECONDUCTION
POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT l'économie d'eau potable que génère la récupération de l'eau de pluie pour arroser les plantes;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager la population à faire des économies d'eau potable;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'adopter des programmes incitatifs à de meilleures habitudes de consommation;

4526-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- De reconduire le programme de baril de récupération de l'eau de pluie pour l'année 2015 tel que décrit dans la résolution portant le # 2605-2011.
- De reconduire également les programmes suivants : Couches lavables résolution # 3988-2014 et le don du bac de compostage (en plastique) lors de formation.

7.C. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) - 399 RUE TURGEON

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite agrandir la résidence pour être en mesure de devenir une résidence bigénérationnelle ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement conservera le même style que la résidence existante, soit le même revêtement extérieur et le même modèle de fenêtres;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont conformes aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

4527-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux d'agrandissement 5.49m X 7.32m de la résidence au 399, rue Turgeon.

7.D. DÉROGATION MINEURE 02-2015 - 2 DOMAINE DU LAC

CONSIDÉRANT que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

4528-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), de la propriété située au 2, Domaine du Lac à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage annexé à la résidence à moins de 10m de la limite de la cour avant, soit à 5.28m et à 8.94m de la limite avant.

7.E. DÉROGATION MINEURE 03-2015 - 426 RANG DU LAC-VERT

CONSIDÉRANT que la demande vise à réduire la superficie pour deux terrains riverains au Lac Vert;

CONSIDÉRANT que la superficie minimale de terrain a été établie afin de réduire le potentiel constructible ;

CONSIDÉRANT que le Lac Vert a connu des épisodes d'algues bleu-vert;

CONSIDÉRANT que d'autoriser la demande pourrait avoir un effet d'entraînement;

4529-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), de la propriété située au 426, rang du Lac Vert à Hébertville. La demande visant à réduire la superficie minimale de 2000m² à environ 1600m².

7.F. DÉROGATION MINEURE 04-2015 - 170 CHEMIN DES SABLES

CONSIDÉRANT que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

4530-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), de la propriété située au 170, chemin des Sables à Hébertville. La demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence en cour arrière à moins de 8m de la limite d'arrière, soit à 5 m de la limite arrière.

Cependant, le propriétaire doit obtenir le consentement écrit de son voisin, situé en cour arrière, pour l'obtention de son permis de construction.

7.G. REMPLACEMENT DES PLATELAGES - VOIE FERRÉE DU CN

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet des Éoliennes Belle-Rivière un passage à niveau, situé en partie sur le territoire d'Hébertville, doit être traversé;

CONSIDÉRANT que le CN exige que les platelages de bois soient remplacés et que les travaux soient effectués par Éoliennes Belle-Rivière;

CONSIDÉRANT que le passage à niveau est sous la responsabilité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les Éoliennes Belle-Rivière défrayeront les coûts de remplacement des platelages en bois;

4531-2015

CONSIDÉRANT que le CN exige qu'Hébertville autorise le remplacement des platelages de bois aux frais des Éoliennes Belle-Rivière;

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le remplacement des platelages de bois sur le passage à niveau du rang 3 (chemin qui relie le rang Belle-Rivière à la route 169), concerné par le projet Éoliennes Belle-Rivière. Les frais seront assumés par Éoliennes Belle-Rivière.

De plus, la Municipalité autorise le projet Éoliennes Belle-Rivière à solidifier et réaménager le rang 3 (chemin qui relie le rang Belle-Rivière à la route 169), à ses frais.

4532-2015

8. DONS ET SUBVENTIONS

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN - INVITATION À UN SOUPER BÉNÉFICE

L'achat de deux billets au coût de 100 \$ chacun est autorisé pour le souper bénéfice.

8.B. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE 2015

La Municipalité renouvelle la carte de membre au montant de 75 \$.

8.C. CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Une aide financière de 150 \$ est octroyée pour le cocktail à l'occasion de l'ouverture officielle du Parc le 2 juillet prochain.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. DELANO GUÉRIN :

Le conseiller M. Delano Guérin informe qu'il a assisté aux réunions suivantes :

- Réunion plénière et séance spéciale du 11 mai 2015
- Réunion comité consultatif d'urbanisme le 20 mai 2015
- Ressources humaines pour les entrevues le 25 mai 2015
- Rencontre comité des ressources humaines le 1^{er} juin 2015

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre pour l'eau potable avec les 3 Municipalités
- Comité finances le 29 mai 2015
- Séances publiques et 2 séances spéciales

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion plénière et séance spéciale du 11 mai 2015
- Réunion pour Office Municipal d'Habitation le 18 mai 2015
- Réunion pour la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Réunion plénière et séance spéciale du 20 mai 2015
- Réunion avec Me Gobeil le 21 mai 2015
- Assemblée générale annuelle de l'Office Municipal d'Habitation
- Rencontre avec Me Corneau le 26 mai 2015
- Rencontre Comité des ressources humaines le 1^{er} juin 2015
-

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY :

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a participé aux rencontres suivantes :

- Embauche des animatrices au camp de jour, Shade Frenette, Marie-Maxim Côté, Lara Tolley Vaillancourt, Justine Ouellet et Marie-Michelle Racine,
- Réunion pour le projet jeux d'eau
- Réunion plénière à la MRC en remplacement de Mme Lavoie
- Rencontre à l'Odyssée des Bâtitisseurs pour le vernissage
- Séance publique et 2 séances spéciales

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Assemblée générale annuelle du syndicat production de bois Lac-Saint-Jean le 5 mai 2015
- Rencontre Maison des jeunes pour la bénédiction des motos le 19 mai 2015
- Fête régionale du mois de l'arbre et des forêts à Saint-Félicien
- Réunion pour le dépôt du rapport annuel du Bassin Versant Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Séance publique et 2 séances spéciales

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion Corporation du Pionnier et rencontre tripartite
- Régie intermunicipale de sécurité incendie Secteur Sud le 20 mai 2015
- Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud

- Séance publique et 2 séances spéciales

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres avec des citoyens. Elle mentionne également qu'elle fût présente aux rencontres suivantes :

- Séance publique et 2 séances spéciales
- Rencontre du Comité de sécurité publique de la MRC
- Lancement de la vidéo de Katapacan
- Conseil d'administration du comité de Bassin Lac Kénogami
- Signature contrat achat sentier VTT/Motoneige
- Rencontre projet Val-Eo à St-Gédéon
- Régie du Parc industriel Saint-Gédéon
- Rencontre dossier Eau potable avec les directeurs généraux et les maires de St-Bruno, Hébertville-Station et Larouche
- Conseil d'administration à la MRC
- Séance publique à la MRC
- Destination Lac-Saint-Jean pour la MRC
- Régie intermunicipale de sécurité incendie Secteur Sud
- Conférence de Presse RPM Volet communautaire LGO
- Réunion Corporation Parc régional Lac Kénogami
- Conseil d'administration du Réseau Biblio
- Entrevues pour embauche des journaliers aux travaux publics
- Avec M. René Perron, visites sur des terrains et prise de photos
- Rencontre avec la SQ pour différents dossiers :
 1. Moto qui circule sans feux (pas de lumière) le soir, à la brunante dans le rang St-Léandre
 2. Moto et VTT bruyants dans le Pic de sable (Nutrinor) en face de la source du rang Lac-Vert
 3. Tir à la carabine dans les lampes de rue (principalement dans les rangs)
 4. Des jeunes font de l'intimidation et des gestes obscènes sur le pont de la rivière des Aulnaies (à la hauteur du 492, rang Saint-Isidore)
 5. Limite de vitesse non respectée dans le rang Lac-Vert et le chemin du Vallon

La SQ informe qu'il y aura plus de contrôles et de vérifications.

- Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio, réélué à la présidence régionale du CRSRP Saguenay-Lac-Saint-Jean, dépôt du rapport annuel 2015-2015 du CRSRP Saguenay-Lac-Saint-Jean et dépôt du rapport annuel pour notre bibliothèque municipale
- Assemblée générale de la Fédération des Villages-Relais à la Guadeloupe et dépôt des états financiers et du rapport annuel
- Souper du ralliement des Gardes Paroissiales
- Marché aux puces / Ventes de garage

- Projet Cadets SQ, 2 cadets patrouilleront les diverses municipalités de notre MRC

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. DÉMISSION DE MONSIEUR DELANO GUÉRIN DE SON POSTE DE CONSEILLER DISTRICT #4

Monsieur Delano Guérin remet une lettre de démission de son poste de conseiller district # 4.

11. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme totalisant 235 996,45 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

L'année dernière, Monsieur Serge Simard avait signalé un manque d'éclairage à la station de vidange près du kiosque touristique. M. Simard demande un suivi. Il s'avère qu'aucune amélioration n'a été faite. Des informations seront prises à la MRC et un suivi sera fait.

Madame Éliane Larouche veut avoir de l'information supplémentaire concernant les données GPS à être prises pour la localisation du réseau d'aqueduc du Domaine du Lac.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 21h36.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER